

trop sévère dans ma critique, car je dois féliciter le ministre du Commerce d'avoir présenté ses prévisions budgétaires, bien que je ne sois toujours d'accord ni avec lui ni avec son collègue des Finances, avec qui il doit se tenir constamment en étroite liaison.

Règle générale, notre commerce ne saurait prospérer si nous adoptons des mesures étroites à l'égard de nos industries secondaires. Je signale au ministre l'injustice criante dont est victime la région que je représente, surtout la circonscription de Prince-Edward-Lennox, bien que la région soit plus étendue que cela. En 1954, on a permis à la compagnie *Del Monte* de Californie d'acheter *Canadian Cannery*, notre plus importante industrie secondaire du comté de Prince-Edward, qui transformait des produits agricoles en aliments. Malheureusement, dès que la compagnie *Del Monte* de Californie eut acheté *Canadian Cannery* dans notre région, elle a fermé toutes les usines, ayant soin d'insérer dans les contrats relatifs à la vente des usines à des particuliers et à des entreprises canadiennes, une disposition prévoyant qu'elles ne devraient plus servir dorénavant à la mise en conserve de produits agricoles. Autrement dit, nous pourrions aujourd'hui, dans de brefs délais, remettre en service l'une de ces bonnes conserveries, pour qu'elle continue de desservir la région comme avant 1954: mais en vertu de l'accord conclu avec l'inébranlable *Sam Slick* moderne d'outre-frontière, l'usine ne peut plus être employée pour mettre en conserve des tomates, des pois et du maïs, produits du comté de Prince-Edward. Je déplore la situation qu'avait tolérée un gouvernement libéral à une époque aussi reculée que les années cinquante et j'exhorte le ministre d'utiliser tous ses pouvoirs pour l'améliorer. Il faudrait automatiquement annuler toute entente de ce genre au sujet de ces propriétés. Je ne doute nullement que la même chose s'est produite dans d'autres industries. Cela a pu arriver dans l'industrie du bois, dans l'industrie du papier et dans d'autres genres d'industries secondaires.

Il y a à peine une semaine environ un habitant du comté de Prince-Edward m'adressait une plainte raisonnable, mais exprimée en termes énergiques. Il est le propriétaire d'un de ces établissements, mais il ne peut l'affecter à l'usage auquel il le destinait. En deuxième lieu, monsieur le président, j'ai reçu un grief à l'égard de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, sur laquelle le ministre a juridiction. Il revêt la forme d'une lettre écrite par un important fabricant canadien. Cette lettre date du 13 août 1964 et je désire en citer les extraits suivants:

Normalement, je ne signe pas les chèques tirés sur le compte courant, sauf lorsqu'ils dépassent un certain montant.

Cette lettre est signée par le vice-président de cette société. La lettre se poursuit ainsi:

Cependant, j'ai eu cette occasion aujourd'hui alors que notre secrétaire-trésorier prenait une courte vacance. Parmi les chèques que j'ai signés, il y en avait un du montant de...

...près de \$600...

...qui représentait les cotisations syndicales de juillet 1964, district 50, des travailleurs miniers unis d'Amérique à être envoyé directement à 1435 rue Kay N.W. Washington, D.C.

Je trouve incroyable que notre gouvernement permette l'envoi de ces cotisations syndicales à l'étranger. Il doit s'agir d'un paiement mensuel moyen que nous faisons au nom du syndicat et lorsqu'on multiplie ce chiffre par les milliers de fabricants de notre pays, le montant expédié à l'étranger doit être phénoménal.

M. Regan: Monsieur le président, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Alkenbrack: Vous aurez la chance de faire vos remarques quand j'aurai fini. La lettre continue en ces termes:

De plus, quand cela contribue à assurer une vie raffinée aux chefs ouvriers, ce que nous lisons dans les journaux, la situation est d'autant plus indigeste.

Certains aspects légaux de cette situation devraient sûrement pouvoir être invoqués pour retenir ces contributions au Canada et les mettre au service de nos propres citoyens. Au moins une forte proportion pourrait être dépensée ici.

Je suis convaincu que je «crie dans le désert» en ce moment, mais je n'ai pu me résigner à ne pas commenter la situation alors que mon attention y était attirée de la façon décrite plus haut.

M. Patterson: Monsieur le président, il est dix heures.

M. Alkenbrack: Je suis d'avis que nous devrions avoir des syndicats à caractère national et canadien, régis autrement que par des dirigeants syndicaux de la république du Sud.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander quels seront les travaux de demain ainsi qu'un aperçu des travaux de la semaine prochaine.

L'hon. M. MacNaught: Monsieur l'Orateur, demain nous continuerons l'étude des crédits du ministère du Commerce. Cependant, si cette étude n'est pas terminée vers une heure nous devons l'interrompre, car le ministre ne sera plus disponible après cette heure. Nous étudierons alors les crédits de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui relève du ministre des Postes. Ensuite nous aborderons les crédits du ministère des Affaires des anciens combattants, après quoi suivront ceux du ministère du Revenu national.